

DM2025012901

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration du 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 du mois de janvier 2025 à 10h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame Catherine GARANDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présent(es) : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Roland ROBIN, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Françoise FERRAND LE MAULF, Madame Guylaine GILLEREAU. Monsieur Dominique BERNARD

Etaient absent(es) excusé(es) : Monsieur Maxence de RUGY, Monsieur Patrick VILLALON,, Madame Guylaine CAILLONNEAU, Madame Bénédicte BRETECHE,

Pouvoir (s) : Monsieur Maxence de RUGY donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU,

Etaient également présents : Madame Véronique PRIGENT (CCAS)

Convocation du 21 janvier 2025

Nombre de membres : 11

Présents : 6

Suffrages exprimés : 7

Quorum : 6

1°) CCAS/FINANCES – Présentation du débat d'orientation budgétaire 2025

Madame la vice-présidente rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Le CCAS a non seulement maintenu son partenariat avec le Conseil Départemental (ADILE) pour favoriser l'accession à la propriété, mais il a aussi soutenu plusieurs associations.

Le CCAS a modifié et fait évoluer le règlement des aides accordées au titre de l'aide sociale. Ainsi des aides, en plus des aides alimentaires déjà prévues, seront dorénavant octroyées à des talmondais pour les aider dans la pratique du sport, la culture, ainsi que pour la régularisation de facture de fluides. Ces aides sont soumises entre autres à conditions de ressources,

Pour lui permettre de remplir ses missions, le CCAS dispose aussi d'une subvention allouée par la ville. En 2024 cette subvention s'est élevée à 20 000 € en fonctionnement. Elle permet d'équilibrer le budget et de maintenir une trésorerie conséquente.

L'objectif de la ville est depuis 2017 de poursuivre la rationalisation de l'ensemble des postes de dépenses, ainsi que son soutien financier au CCAS pour faire face aux baisses des dotations de l'État.

Cet effort devra être poursuivi en 2025. Les recettes devront être suffisantes pour permettre de dégager une capacité d'autofinancement, notamment nécessaire au remboursement de l'emprunt, en ajustant probablement certaines de ces interventions.

Les tendances dégagées en 2024 :

En investissement, on notera sur l'année écoulée pas de dépenses hormis le remboursement de l'emprunt.

En fonctionnement concernant l'aide en faveur des personnes âgées, nous avons sensiblement les mêmes dépenses que les années passées. Les aides alimentaires en faveur des talmondaïses en difficulté a augmenté

*

→ **Le goûter des aînés** organisé le mercredi 4 décembre 2024 a rassemblé environ 400 personnes de plus de 75 ans sur les près de 1 500 invitées. L'animateur/chanteur Philippe Le Gall a proposé un répertoire de chants des années 80 aux Ribandeaux. Les aînés présents ont également reçu du chocolat. (cartons d'invitation, spectacles, chocolat, pâtisseries)

→ **Subventions aux associations**

En tenant compte de l'intérêt communal, en octobre 2024, le CA a attribué les subventions suivantes à :

- La Banque alimentaire de Vendée
- SOS Femmes Vendée
- Les restos du Coeur
- Le Secours catholique
- Le Panier talmondaïse
- Cent pour 1
- LAZARRE
- CONTACT

→ **Dispositif d'aide à l'accession**

Pour ce qui concerne l'accession au logement, moins de dossiers ont été instruits en 2024. En 2024, le CA avait voté un montant total de 36 000 euros de nouvelles aides pour l'année.

- concernant les dossiers pass accession, 2 demandes validées
- concernant les dossiers ecopass, 2 dossiers validés

→ **Dispositif d'aide alimentaire et aides exceptionnelles**

→ Aides alimentaires - Les administrateurs ont voté en septembre 2022 et mis en œuvre un dispositif d'aides alimentaires sous certaines conditions.

Ce dispositif a été amélioré. Ainsi d'autres aides, votées le 25 novembre 2024, seront proposées en 2025 (fluide, culture, sport).

→ Aides exceptionnelles - Cette année, la commission permanente a versé des aides (bureau pour un enfant handicapé, factures de garage ...).

La commission permanente a permis en 2024 d'aider 17 foyers pour un montant de 2 040 €

Les orientations 2025

En fonctionnement sur l'année à venir, on envisagera :

- Le goûter de Noël pour les aînés (mercredi 3 décembre 2025) – Un nouveau format sera à définir. Un groupe de travail réfléchira à ce temps fort dès le printemps.
- Les aides facultatives telle que votées en novembre 2024
- Le soutien financier envers les associations à vocation sociale qui présentent un dossier argumenté complet
- L'attribution de secours exceptionnels (sépulture, nettoyage ...)
- L'attribution des aides pour l'accession à la propriété.
- Entretien des bâtiments : contrat avec un artisan pour l'entretien des espaces paysagers (des demandes de devis sont en cours). Une enveloppe pour des réparations sur les deux pavillons est à prévoir. (pour info, un état des lieux a été réalisé en décembre 2024, des devis sont en cours)

En investissement :

- Le remboursement de l'emprunt contracté avec le Crédit Agricole en 2017, débloqué en 2018 : (prêt sur 30 ans).
- Suite à la visite des lieux des 6 logements Pierre Cloutour en décembre 2024, des travaux d'isolation ainsi qu'une vérification de la toiture sont à envisager. Devis en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

décide

1°) d'approuver le débat d'orientation budgétaire

2°) d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 30 janvier 2025
Le Président, Maxence de RUGY